

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Comité de pilotage de
la structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de
promotion sociale en milieu carcéral**

A.Gt. 06-04-2023

M.B. 04-08-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 6 septembre 2018 portant création de la structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2018 portant exécution du décret du 6 septembre 2018 portant création de la Structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 6 du décret du 6 septembre 2018 portant création de la structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral et conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2018 portant exécution du décret du 6 septembre 2018 portant création de la structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral, sont désignés :

1. comme membres effectifs :

Cabinet Ministre	Laetitia VAN CAUWENBERGE
Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique	Lionel LARUE
Inspecteur	Pierre DUCHATELET
Direction des Partenariats de l'Administration générale des Maisons de Justice	Philippe MASSAY
SEGEC	Jeny CLAVAREAU
CPEONS	Rosa VACCARO

FELSI	Jean-Pierre MAGOTTEAUX
WBE	Aude ROBERT
Coordinateur REINSERT	Xavier ROSY

2. Comme membres suppléants :

Cabinet Ministre	Valérie BLUGE
Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique	Karine CAMBRIA
Inspecteur	Sylvie PIRLOT
Direction des Partenariats de l'Administration générale des Maisons de Justice	Justine GROSJEAN
SEGEC	Nelly MINGELS
CPEONS	Jean-Luc DUMEUNIER
FELSI	Yves DECHEVEZ
WBE	Pascale HOGNE

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 6 avril 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY